



Assurance vie vente forcée

Par **eclone**, le **10/07/2014** à **10:23**

Bonjour,

Ma banque m'a fait une offre d'assurance vie avec un délai de rétractation. Je n'ai pas répondu à l'offre dans les 30 jours et maintenant ma banque dit que la souscription est faite car je n'ai pas exercé mon droit de rétractation en temps et en heure. Cependant je n'ai rien signé! Est ce qu'ils ont le droit de faire ça?

Merci pour vos reponses

Par **Alain2**, le **11/07/2014** à **11:41**

Bonjour,

Si vous n'avez rien signé je vous répondrais donc en un seul mot, "NON". Un conseil en passant, que vous ayez ou non une protection juridique, dites à votre "conseiller" que vous allez l'actionner dès la semaine prochaine.

Cordialement.